

## **Commission médicale d'établissement centrale de l'AP-HP Sous Commission du Temps et des Effectifs Médicaux (CTEM)**

### **Groupe des internes et des résidents à diplôme étranger Réunion du 24 juin 2013**

#### **Présents :**

Philippe ARNAUD, Hélène BOUCHER, Bruno CARBONNE, Thierry CHINET, Marie GUERRIER, Philippe HARDY, Olivier HELENON, Jérôme HUBIN, Laurence NIVET, Laurent SICARD et Jean-Yves ARTIGOU

#### **Excusés et absents :**

Bahram BODAGHI, Alain CREANGE, Jean-Luc DUMAS, Julien LENGLET, Mathieu PICCOLI

#### **1. Approbation du compte rendu de la réunion du 22 avril 2013**

Le compte rendu est adopté.

#### **2. Les nouveaux postes d'internes**

- a. Recensement des besoins et des capacités d'accueil à l'AP-HP : résultats de l'enquête auprès des coordonnateurs

J.-Y. Artigou présente les données dont on dispose sur les ouvertures des postes d'internes à l'AP-HP avec les problèmes que cela soulève : le nombre exact de nouveaux postes est difficile à connaître du fait d'une synchronisation imparfaite entre les données de l'ARS et celles disponibles au moment de la commission de répartition. Ceci est particulièrement vrai pour le semestre d'hiver alors que celui d'été correspond davantage à un ajustement.

Le deuxième problème concerne l'assujettissement des ouvertures à l'accord financier du directeur d'hôpital.

Il est rappelé que le coût moyen d'un interne est d'environ 35 000 € net par an avec une part métri-variable les trois premières années à hauteur de 16 000 € par an, les quatrième et cinquième années : 8 000 € par an. La part complémentaire provient de la T2A.

L'estimation du nombre de postes à ouvrir à horizon 2017 pour toute l'Île-de-France varie selon si l'on prend de l'ARS basés sur la carte sanitaire et les besoins ou si l'on se base sur les estimations des coordonnateurs contactés par enquête.

De même, pour anticiper les ouvertures potentielles à l'AP-HP, l'enquête auprès des coordonnateurs a précisé la capacité maximale d'accueil exprimée en nombre maximal d'internes supplémentaires que l'ensemble des services de l'AP pourrait accueillir en dehors de toute considération budgétaire et sans préjudice sur la qualité de la formation.

Pour 2017 et pour l'Ile-de-France, les prévisions de l'ARS sont de 117 postes supplémentaires, l'estimation des coordonnateurs de 357.

La capacité d'accueil à l'AP est estimée supérieure à 407 postes d'internes.

Le diaporama de cette présentation figure en annexe.

b. Le financement de ces nouveaux postes

Actuellement, le choix du poste ouvert dépend de l'accord du coordonnateur et de l'aval du directeur d'hôpital garantissant le financement, pré-requis indispensable à l'ouverture.

Le groupe CME souligne le caractère prioritaire du caractère pédagogique qui doit présider au choix de la localisation du poste supplémentaire.

Une réflexion s'engage avec l'ensemble des participants. Madame Nivet (DEFIP) explique que, lorsqu'un engagement de dépense est pris pour l'ouverture d'un interne, elle « sécurise » le financement.

Il apparaît à tous judicieux d'obtenir auprès des coordonnateurs les projets d'ouverture des postes environ un à deux mois avant la commission de répartition. Ceci permettant d'estimer les fonctions financières dont l'obtention ne devrait pas être uniquement dépendante des possibilités des hôpitaux mais plutôt centralisée.

Le groupe CME et le bureau des internes pourraient jouer un rôle garantissant l'équilibre entre les différentes disciplines.

Certains évoquent la possibilité de distraire à l'intérieur des MERI une part qui pourrait servir de volant de ventilation. L'examen pourrait porter sur les seuls postes non financés par les GH avec toutefois le risque de voir les demandes d'ouverture se multiplier...

Il apparaît à tous indispensable de réfléchir davantage sur les nouvelles modalités dans un souci d'arbitrage et de transparence.

Ce point sera à nouveau débattu à l'occasion de la réunion de septembre du groupe CME des internes en présence de Madame Nivet.

### **3. Application du repos de sécurité : document de synthèse**

Le document de synthèse distribué à tous les membres du groupe fait l'objet d'une présentation par J.-Y. Artigou : diaporama joint.

La réflexion menée par le groupe sur le repos de sécurité s'est basé tout d'abord sur une enquête menée à l'automne 2012 puis sur l'audition de 9 coordonnateurs permettant de dégager des tendances communes à toutes les disciplines et des orientations spécifiques. Le document de synthèse est validé par le groupe.

Le groupe CME et le bureau des internes réaliseront une nouvelle enquête avec les mêmes items (en formulant plus clairement la notion de « staff clinique » toutefois), afin de juger de la bonne application du repos de sécurité un an après la première enquête.

#### **4. Résultats de l'enquête démographique du Syndicat**

Ce point est retiré de l'ordre du jour en raison de l'absence de Julien Lenglet.

#### **5. Inter CHU et postes de résidents étrangers des Hôpitaux de Paris**

Marie Guerrier expose les résultats des deux commissions qui se sont tenues dans le cadre de ces échanges. Il faut signaler le caractère attractif persistant de l'AP-HP exprimé notamment par un flux de départ nettement plus faible que le flux d'arrivée : 10 internes partant en province, 27 dans les DOM-TOM, 13 à l'étranger, contre 161 qui viennent à l'AP.

**Prochaine réunion du groupe :**

**Lundi 23 septembre 2013 à 17 heures.**

Le 26 juin 2013

**Pr Jean-Yves Artigou**  
Président du groupe CME des internes